
POLITIQUE

OBJET : Politique de développement durable

COTE : DG 2021-01

APPROUVÉE PAR : Le conseil d'administration

EN VIGUEUR LE : 22 novembre 2021

RESPONSABLE DE L'APPLICATION : La Direction générale

Adoptée par le C. A. le 22 novembre 2021

En vigueur le 22 novembre 2021, en remplacement de la Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable (DG-2008-01)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. OBJECTIFS	3
2. DÉFINITIONS	4
3. PRINCIPES DIRECTEURS.....	4
4. CHAMPS D'APPLICATION.....	6
5. ORIENTATIONS	7
6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	7
7. RÉVISION ET MISE À JOUR.....	9
8. ENTRÉE EN VIGUEUR	9

PRÉAMBULE

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, de recherche appliquée ainsi qu'organisation engagée socialement et économiquement dans sa collectivité, le Cégep de Jonquière souhaite assumer concrètement ses responsabilités sociales et environnementales, et ainsi devenir un chef de file en matière de développement durable, tant au sein du réseau collégial que dans sa communauté. Pour ce faire, le Cégep a élaboré cette politique qui fait foi de son engagement envers sa communauté et ses parties prenantes.

La présente Politique de développement durable remplace la Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable (DG-2008-01), intégrant par conséquent les objectifs relatifs à l'environnement.

Afin d'élaborer sa Politique de développement durable, le Cégep de Jonquière a été accompagné par le Centre québécois de développement durable (CQDD). Plusieurs documents de référence ont été consultés, tels que le Guide d'application des principes de la Loi sur le développement durable dans la gestion des entreprises et des autres organisations du Bureau de normalisation du Québec, communément appelé la Norme BNQ 21000. Il s'est également inspiré de quelques politiques d'établissements d'enseignement supérieur, notamment :

- La Politique de développement durable du Cégep Édouard-Montpetit;
- La Politique institutionnelle de développement durable de l'Université Laval;
- La Politique institutionnelle sur le développement durable du Cégep Garneau.

De plus, cette politique s'inscrit en cohérence avec la démarche d'écologisation du réseau collégial et mènera à des actions structurantes pour le réseau en matière de développement durable.

1. OBJECTIFS

La Politique de développement durable du Cégep de Jonquière vise à :

- a) Intégrer de façon transversale les dimensions du développement durable autant dans ses actions que dans sa planification stratégique.
- b) Orienter ses processus décisionnels dans toutes les dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale et de gouvernance).
- c) Offrir un milieu de vie sain aux étudiants et aux employés de l'établissement.
- d) Réduire l'impact environnemental de ses activités tout en augmentant ses retombées économiques et sociales.
- e) Susciter l'adhésion et l'engagement des membres de la communauté collégiale envers le développement durable.
- f) Communiquer aux parties prenantes ses engagements et ses réalisations de façon transparente.

2. DÉFINITIONS

Communauté collégiale

La communauté collégiale regroupe tous les acteurs liés de près aux activités du Cégep et de ses centres d'expertise. Elle inclut les étudiants, le personnel enseignant, les professionnels, les employés de soutien, les gestionnaires et les administrateurs.

Développement durable

Selon la Loi sur le développement durable du Québec, le développement durable « s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». De plus, la gouvernance est maintenant reconnue, notamment par le BNQ, comme étant le quatrième pilier du développement durable (environnement, social, économique, gouvernance).

Écoefficacité

Capacité de produire des biens et des services de qualité et en quantité voulue en ayant comme objectif de réduire les atteintes à l'environnement.

Gestion responsable

Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité, qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Gouvernance

Système au moyen duquel une organisation prend et applique des décisions dans le but d'atteindre ses objectifs.

Parties prenantes

Les parties prenantes sont composées de tout acteur concerné de près ou de loin par les activités du Cégep. Par exemple, les associations, les fournisseurs, les locataires, les concessionnaires, les personnes utilisant les biens et services de l'établissement, la Ville de Saguenay, le réseau collégial, les médias, le ministère de l'Enseignement supérieur, le Conseil du trésor, sont entre autres parties prenantes du Cégep de Jonquière.

Responsabilité durable

Le Cégep de Jonquière définit la responsabilité durable comme un engagement citoyen et invite les membres de sa communauté, plus spécifiquement ses employés et ses étudiants, à incarner les principes de développement durable dans leurs actions au quotidien, tant sur le plan professionnel que personnel.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

La Politique de développement durable du Cégep de Jonquière se fonde sur des principes de la Loi sur le développement durable du Québec :

3.1 Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

Plus particulièrement, le Cégep met à la disposition de sa communauté et de son personnel des ressources pour assurer leur bien-être et leur santé, autant physique que psychologique, dans une préoccupation marquée pour la bienveillance de son personnel et de ses étudiants. Cet aspect est encadré par plusieurs politiques qui témoignent de la volonté du Cégep de Jonquière à encourager la création d'un environnement de travail sain et à mettre de l'avant des pratiques organisationnelles favorisant la santé de son personnel et de ses étudiants sur les plans physique, psychologique et social.

3.2 Équité et solidarité sociales

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

Le Cégep mise entre autres sur l'égalité des chances dans son processus d'embauche et dans sa philosophie de gestion comme le stipule sa Politique de gestion des ressources humaines.

3.3 Protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Le Cégep a à cœur de réduire les impacts environnementaux de ses activités en adoptant les meilleures pratiques à sa disposition.

3.4 Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

La démarche de développement durable dans laquelle le Cégep s'est engagé repose sur l'engagement et la participation de ses différentes instances, de ses employés et de ses étudiants. Le comité d'orientation et de mise en œuvre du développement durable assure un lien permanent et continu avec la communauté collégiale.

3.5 Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

Le Cégep a pour mission d'offrir aux jeunes et aux adultes une formation préuniversitaire et technique qualifiante et diversifiée, incluant également la recherche appliquée, le transfert des connaissances et les services à la collectivité. À cet effet, l'ajout d'activités pédagogiques et la révision des programmes permettront d'inclure dans les programmes de nouvelles compétences en matière de développement durable.

3.6 Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des étudiants, du personnel et des groupes concernés.

3.7 Prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Le Cégep a instauré une culture de gestion des risques visant la prévention en santé, en sécurité, en environnement et en sécurité des actifs informationnels.

3.8 Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

3.9 Production et consommation responsables

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces derniers plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

Le Cégep tend vers un approvisionnement responsable et local dans le respect des lois et des règlements régissant les cégeps.

3.10 Internalisation des coûts

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Le Cégep est sensible aux coûts totaux qu'un bien ou qu'un service représente et il souhaite intégrer cette considération de façon plus marquée dans ses opérations.

4. CHAMPS D'APPLICATION

La politique s'adresse à la communauté collégiale du Cégep de Jonquière. Les usagers des lieux provenant de l'externe sont, quant à eux, tenus de respecter les règlements qui émaneront de la présente politique.

De plus, à l'extérieur de l'établissement, la Politique de développement durable renseigne les collaborateurs et les partenaires du Cégep sur les lignes directrices encadrant ses actions.

Souhaitant se positionner comme acteur de changement, le Cégep s'attend à ce que toutes ses parties prenantes respectent les pratiques et les règlements découlant de la présente politique et qu'elles se souscrivent à son concept de « responsabilité durable ».

Certains éléments de la présente politique se retrouvent dans d'autres politiques et règlements du Cégep, notamment la Politique de santé globale du personnel, la Politique de gestion des ressources humaines et le Règlement relatif à la vie étudiante au Cégep de Jonquière.

5. ORIENTATIONS

Le Cégep s'appuie sur quatre orientations pour guider ses actions :

- 1) Favoriser et accentuer la cohérence de la gouvernance et de la gestion en matière de développement durable.
- 2) Assurer une prestation de services de qualité sur le plan de l'éducation et de la recherche.
- 3) Offrir un milieu de vie sain qui considère particulièrement les dimensions sociales, environnementales, culturelles et humaines.
- 4) Agir de façon écoefficace autour de préoccupations environnementales.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La communauté collégiale du Cégep et ses instances ont la responsabilité de contribuer, par leurs comportements et leurs gestes, à la protection de l'environnement, à la promotion du développement durable et au maintien d'un milieu de vie, de travail et d'études sain et de qualité.

L'application de cette politique repose, entre autres, sur les recommandations du Comité d'orientation et de mise en œuvre du développement durable (COMODD). Plus précisément, ce dernier :

- Élabore des plans d'action reliés à la présente politique et les soumet à la Direction puis coordonne leur mise en œuvre.
- Encourage la communauté collégiale à intégrer activement le développement durable dans leur quotidien.
- Collabore à la diffusion de la présente politique auprès de la communauté collégiale et des parties prenantes.
- Assure un lien permanent et continu avec la communauté collégiale.
- Effectue le suivi annuel des plans d'action adoptés.
- S'assure de réaliser un bilan annuel du plan d'action de développement durable de manière transparente en ce qui concerne l'atteinte des objectifs et des orientations découlant de la présente politique.

Le COMODD relève de la Direction générale. Il est composé des membres suivants :

- Une personne représentant la Direction générale;
- Une personne cadre représentant la Direction des services administratifs et techniques;
- Une personne représentant le personnel cadre;
- Deux personnes représentant le personnel enseignant (formation technique, préuniversitaire ou générale);

- Deux personnes représentant le personnel de soutien;
- Deux personnes représentant le personnel professionnel;
- Deux personnes représentant les étudiants.

En plus des rôles et des responsabilités mentionnés précédemment, les paragraphes suivants désignent les responsabilités spécifiques à certaines instances du Cégep :

6.1 Le Conseil d'administration

- Adopte la Politique de développement durable, les modifications dont celle-ci pourrait faire l'objet ainsi que les règlements qui en découlent.

6.2 La Direction générale

- Est responsable de l'application de la Politique de développement durable en prenant toutes les mesures appropriées afin qu'elle soit respectée, notamment en allouant les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à son déploiement, à sa révision ainsi qu'à la mise en œuvre des plans d'action s'y rattachant.
- Encourage les gestionnaires à appliquer la politique dans les domaines relevant de leurs compétences afin d'intégrer des pratiques de gestion responsable.
- Assure la compatibilité entre la Politique de développement durable et les nouvelles politiques ou les mises à jour des politiques existantes.
- Adopte les procédures qui découlent de la présente Politique de développement durable.

6.3 La Direction des affaires étudiantes et communautaires

- Procure les informations nécessaires à la reddition de comptes selon les indicateurs choisis par la Direction générale.
- Favorise la participation de la communauté étudiante et de l'Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Jonquière (AGEECJ) à la mise en œuvre des plans d'action en développement durable.
- Encourage et favorise la participation des partenaires internes (le concessionnaire alimentaire, le café étudiant, le magasin scolaire, etc.) à adhérer aux objectifs de la présente politique.
- Met en place des activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable pour la communauté étudiante, en lien avec le plan d'action et en collaboration avec la Direction des services administratifs et techniques.
- S'assure d'instaurer une gestion responsable de ses activités.
- Contribue au développement d'un milieu de vie sain, stimulant et équitable.

6.4 La Direction des services administratifs et techniques

- Coordonne et effectue le suivi du plan d'action en collaboration avec le COMODD.
- Coordonne la reddition de comptes, les audits et le suivi du plan d'action annuel découlant de la Politique de développement durable, des certifications environnementales et des obligations environnementales ministérielles.
- Effectue, dans le respect des lois et des règlements en vigueur, une gestion ou un approvisionnement responsable des équipements, des services, des meubles et immeubles, des terrains, ainsi que des ressources matérielles favorisant l'utilisation de technologies propres, vertes, innovantes et locales.

- Effectue, dans le respect des lois et règlements en vigueur, une gestion responsable des ressources financières et des pratiques administratives, en encourageant la comptabilisation d'externalités environnementales et d'investissements responsables.

6.5 La Direction des études

- Instaure une gestion responsable de ses activités.
- Stimule et encourage les interventions d'ordre éducatif en lien avec le développement durable.
- Favorise l'enrichissement et l'intégration de compétences et d'activités pédagogiques reliées au développement durable.
- Encourage les projets de recherche en lien avec le développement durable.

6.6 La Direction de la formation continue et des affaires internationales

- Instaure une gestion responsable de ses activités.
- Stimule et encourage les interventions d'ordre éducatif en lien avec le développement durable.

6.7 La Direction des ressources humaines

- Met en place des activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable pour le personnel, en collaboration avec la Direction des services administratifs et techniques.
- Contribue au développement d'un milieu de vie sain, stimulant et équitable.
- Facilite la collaboration des membres du personnel aux initiatives en développement durable.
- Véhicule dans l'ensemble de ses opérations, dont le recrutement, le fait que le Cégep s'est engagé dans une démarche de développement durable et qu'il agit en ce sens.

7. RÉVISION ET MISE À JOUR

Le Cégep s'engage à procéder à la mise à jour de la présente politique au besoin et au moins une fois tous les cinq ans.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration du Cégep.